



Soumission d'Avocats Sans Frontières (ASF)

À la Rapporteuse Spéciale sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement :

Une étude de cas du bassin minier en Tunisie sur la participation des titulaires de droits

Ecrit par Khaled Houssein¹ et Shira Stanton²

Contexte

Avocats Sans Frontières (ASF) en partenariat avec le Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES) collaborent dans la mise en œuvre du projet « *La prise en charge des personnes défavorisées des régions de Monastir et Gafsa (Bassin Minier) pour la défense de leurs droits économiques et sociaux* », projet soutenu par l'Union Européenne. Dans le cadre de ce projet, Khaled Houssein, coordinateur du projet, était dans le bassin minier de la Tunisie en mars 2014 pour travailler avec les jeunes chômeurs de la région, ciblés en raison de leur extrême vulnérabilité et marginalisation. Toutefois, ce cas n'est qu'un exemple parmi beaucoup d'autres illustrant la difficulté de revendiquer les droits économiques et sociaux dans la société tunisienne.

L'objectif du projet est de soutenir l'inclusion sociale des personnes défavorisées dans ces régions par la défense collective de leurs droits économiques et sociaux. Les actions comprennent la formation et coaching des avocats sur les thématiques utiles à la défense collective de ces droits et la prise en charges des dossiers. Les activités du projet visent à contribuer à la mise en place des mécanismes d'un État de droit qui permet aux citoyens d'accéder à une justice indépendante et impartiale, capable d'assurer la sécurité juridique et de garantir la protection et l'effectivité des droits humains (notamment des droits économiques et sociaux). L'instauration d'un État de droit à travers une réalisation complète des droits humains est donc un préalable incontournable à l'émergence d'un État démocratique, la lutte contre la pauvreté, et à un développement économique et social durable.

Le taux de chômage au gouvernorat de Gafsa est estimé à 28% en 2011,³ alors que la moyenne nationale est de 16%.⁴ La grande majorité (81%) des chômeurs de Gafsa avec qui ASF et le FTDES est

¹ASF Coordinateur du projet DESC

²ASF Expert en droits humains

³Dernière estimation disponible sur la Répartition des chômeurs 15 ans et plus. Gouvernorat de Gafsa en chiffres (2011), République Tunisienne

en contact sont sans emploi depuis plus de 10 ans, attestant d'un manque de capacité ou de volonté de l'État Tunisien à faire face à une telle problématique structurelle. Depuis 2008, les revendications concernant le manque d'emplois dans la région ont fait l'objet d'importants mouvements de contestations.

L'Interdépendance des droits humains à Moulares

Bien que le projet ait été conçu principalement pour défendre le droit au travail, ASF et FTDES s'investissent auprès des communautés de manière plus large en incluant d'autres droits humains qui influencent et qui sont impactés par le droit au travail. En effet, nos échanges avec les chômeurs ont montré que si les revendications sur le droit au travail étaient les premières, celles-ci évoluaient généralement vers l'expression de difficultés à jouir d'autres droits, notamment les droits à la santé, l'eau et l'assainissement.

Pour exemple l'expérience de M. Houssein à Moulares en mars 2014 : la mission qui avait comme objectif principale l'identification de solutions suite à l'écartement illégale d'un groupe de jeune chômeurs du concours d'entrée à la compagnie des phosphates de Gafsa, s'est rapidement transformée en mission plus générale, impliquant l'identification de solutions à d'autres violations de droits humains.

Le 18 mars, l'entrée de Moulares (qui se situe à 80 km de Gafsa) était barricadée par un grand nombre d'habitants (femmes, hommes et enfants) qui empêchaient le passage des véhicules et interdisaient l'entrée au village. Initialement très agressifs et peu disposés au dialogue, les « chefs » du barrage ont décidé de discuter avec M. Houssein et le laisser entrer au village seulement une fois compris qu'il représentait une ONG internationale des droits humains. Les revendications des manifestants étaient les suivantes : « Nous en avons marre ! Nos jeunes n'ont pas de travail ! Nos jeunes ont été injustement écartés du concours de la Compagnie des phosphates de Gafsa ! L'eau est encore coupée ! Les canalisations sont cassées depuis plus de vingt jours et personne ne fait rien ! Les enfants sont malades à cause des excréments qui jaillissent des égouts ! Dernièrement une fillette de 5 ans a failli mourir noyée dans ces canalisations ! Personne ne veut nous entendre ! ».

La réunion initialement prévue avec les jeunes chômeurs a été tenue dans une salle du café du centre de Moulares. Les 30 jeunes chômeurs avaient été rejoints par des membres participants aux barrages et M. Houssein a donc très vite compris qu'il ne s'agissait plus seulement d'identifier les recours légaux pour faire appel de la décision d'exclusion du concours d'entrée à la Compagnie des phosphates (CPG) mais il fallait aussi discuter du problème de l'accès à l'eau potable et de canalisations.

En fait, depuis plusieurs semaines la distribution d'eau était devenue très irrégulière avec une coupure totale d'eau dans les foyers pour plusieurs jours à cause de l'éclatement d'une grosse canalisation qui avait entraîné le déversement sur tout le village d'excréments et d'eau polluée,

Ministère du Développement Régional et de la Planification. <http://www.ods.nat.tn/upload/CHIFGAF-FR.pdf>(dernier accès 19/12/2013)

⁴ Taux de chômage (T3 2013) Institut National de la Statistique - Tunisie

rendant l'air irrespirable. Cette situation épouvantable avait entraîné des conséquences aussi bien sur la santé des habitants (un lycée se trouvait juste à côté du canal éclaté) que sur les terres agricoles alentours, les animaux et la nappe phréatique.

M. Houssein a immédiatement interpellé le délégué de Moulares sur les deux problèmes (concours CPG et eau). Le délégué qui s'est montré ouvert aux discussions et à la recherche de solutions a facilité la prise d'un rendez-vous avec le gouverneur du Gafsa (nouvellement nommé) pour le lendemain. M. Houssein, en sa qualité d'avocat de Tunis et coordinateur d'une ONG internationale a certainement eu un accès beaucoup plus facile à l'administration gouvernemental qu'un ressortissant de la région.

Avant la réunion avec le Gouverneur M. Houssein a consulté des représentants de l'union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) et des représentants de jeunes chômeurs. L'UGTT, avec sa grande expérience dans les négociations avec les autorités et sa bonne connaissance de la région, avait été associé aux discussions pour augmenter les chances d'aboutir à une solution adéquate et acceptable pour la population du village.

Lors de la réunion avec le syndicat et les représentants des jeunes chômeurs M. Houssein pu expliquer la stratégie de négociation avec le gouverneur, atténuer l'agressivité et expliciter davantage la démarche de dialogue constructif à utiliser avec les autorités en opposition à la démarche de contestation violente.

Au rendez-vous avec le gouverneur, M. Houssein s'est présenté avec une dizaine de jeunes chômeurs de Moulares, ainsi que de quatre « sages » du village, et d'un représentant de l'UGTT. Dans le bureau du gouverneur il y avait le délégué de Moulares, le directeur général de la CPG, le maire de Moulares et le directeur régional de l'office national de l'assainissement (ONAS).

La réunion, qui a duré 7 heures, a permis aux jeunes d'exposer leurs problèmes et adresser leurs demandes spécifiques, aux sages de parler du problème d'accès à l'eau potable et de l'assainissement et souligner de manière très précise les dangers sur la santé et sur l'environnement causé par le problème des canalisations.

A la fin de la réunion le gouverneur s'est engagé à prendre des mesures très concrètes pour résoudre les deux problèmes majeurs (eau et résultats du concours) dans les plus brefs délais. De manière plus spécifique il s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'action à court terme pour arrêter la fuite d'eau, colmater les brèches et nettoyer les déchets engendrés par la fuite. Le gouverneur a alors ordonné au directeur de l'ONAS de mettre à la disposition de la mairie de Moulares toutes les machines et ingénieurs nécessaires à cela et l'exécution du plan à moyen terme (sur deux ans), déjà prévu par l'État, de modernisation de tout le système d'épuration et de distribution des eaux de la région de Moulares.

Le lendemain matin, M. Houssein s'est rendu avec un groupe de jeunes de Moulares et un représentant du FTDES au bureau du directeur régional de l'ONAS pour obtenir un calendrier précis d'exécution des décisions de la réunion de la veille. Le directeur de l'ONAS a certifié (documents

officiels du gouverneur à l'appui) que les travaux devaient débiter au courant de la même semaine. La semaine suivante, la canalisation était réparée.

Accès à la justice pour assurer participation

Cette étude de cas est importante pour comprendre les obstacles auxquels la population est confrontée pour réaliser ses droits. La tendance à manifester et à bloquer les routes s'est généralisée en Tunisie depuis la révolution, et est devenu le moyen principal des populations pour se faire entendre. Si ces actions ont rarement fait avancer la réalisation des droits, elles indiquent des problèmes sérieux d'accès pour les populations à des mécanismes de participation qui permettent aux gens de connaître leurs droits et de les revendiquer.

Les mécanismes nécessaires pour s'assurer l'obligation de l'État à garantir le principe de droits humains de participation peut être évaluée en utilisant le cadre de droits humains du DAAA : disponibilité, accessibilité, acceptabilité, et adaptabilité. Dans cette étude de cas, les premiers deux sont les plus pertinents pour analyser les mécanismes de participation.

Disponibilité: Les décideurs sont disponibles, comme indique la facilité et la rapidité avec lesquels M. Houssein a pu obtenir un rendez-vous avec le gouverneur. Cependant, il semble que les mécanismes de participation formalisés ne sont pas disponibles, et que la résolution des problèmes dépend largement de la personnalité et de la bonne volonté des uns et des autres (représentants de la population et autorités).

Accessibilité : Dans l'étude de cas le délégué de Moulares et le gouverneur sont basés à Gafsa (plus d'une heure en voiture de Moulares). Le voyage coûte 7 dinars, donc trop cher pour ceux qui se trouvent sans revenus. En plus de la difficulté d'accessibilité au niveau financier et géographique, un troisième obstacle est leur manque de reconnaissance au sein de la société. Un avocat de Tunis qui travaille pour une ONG internationale a eu peu de difficultés à fixer un rendez-vous avec des décideurs, tandis que les gens du village ne pouvaient pas accéder aux mêmes mécanismes avec leur capital social, politique et économique.

Opportunités liés aux événements contextuels :

Au moment de l'étude de cas, le gouverneur était en fonction depuis moins d'un mois. Son prédécesseur n'avait fait aucun effort pour dialoguer avec la communauté à Moulares et la première tentative de la communauté locale pour rencontrer le nouveau gouverneur n'avait pas abouti. Déçue et supposant que les futures relations avec lui seraient similaires à son prédécesseur, et sans avoir accès aux informations nécessaires sur les procédures administratives⁵ pour revendiquer leurs droits, la communauté est descendue dans la rue.

Cette étude de cas montre que des solutions rapides et efficaces existent pour faire appliquer les droits économiques et sociaux. Toutefois ces solutions restent encore difficilement accessibles pour les populations les plus marginalisées. Il reste beaucoup de travail à faire pour assurer que les

⁵ Il n'y avait pas un bureau ou représentant d'ONAS à Moulares depuis la révolution, ce qui nécessite une résolution des problèmes liés à l'ONAS (eau et assainissement) à travers le gouvernement à Gafsa.

procédures administratives de base (par exemple, signaler un problème d'infrastructure urgent et d'avoir une réponse rapide) ne dépendent pas de la bonne volonté d'une seule personne mais s'inscrivent dans une logique étatique non discriminante. ASF continuera à travailler avec le FTDES dans l'appui aux populations défavorisées de la région afin qu'ils puissent accéder à la justice et utiliser les mécanismes administratifs pour revendiquer leurs droits.